



*Carte  
à classer*

## A T T E S T A T I O N

Je soussigné, Guy MOUREAU,

Agissant en qualité de Maire d'Entraigues-sur-la-Sorgue (84320),

Certifie que l'Agence PAYSAGES a réalisé l'étude de la charte d'écologie urbaine de la Commune correspondant :

- aux missions :

- Charte Territoriale d'Environnement
- Charte d'Ecologie Urbaine

- et aux qualifications :

- Approche globale des territoires et des ressources naturelles, des écosystèmes, des paysages et des sites. Approche globale en écologie urbaine.
- Etude diagnostic et assistance à la mise en oeuvre dans ces domaines.
- Conseil pour des actions d'animation et de communication sur ces thèmes.

Et nous a donné entière satisfaction

Fait à Entraigues-sur-la-Sorgue,  
le 26 Juillet 1996.

Le Maire,

  
Guy MOUREAU



VILLE D'ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE 84320  
DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

HOTEL DE VILLE - Place du 8 Mai 1945  
☎ 90-83-17-16 - 90-83-17-47  
Fax 90-83-65-18

SG / NC / 94072

AGENCE  
*Paysages*

Avignon, le 1er juillet 1994

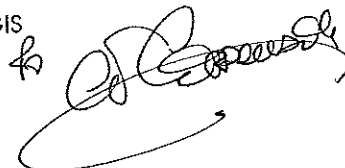
A l'attention de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire

Vous trouverez ci-joint 1 exemplaire reproductible et 1 exemplaire relié de la charte d'environnement et du programme d'actions 94 / 98. Ces documents sont également adressés à la Préfecture de Vaucluse et à la DIREN.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations les meilleures.

Sébastien GIORGIS



## **CHARTRE POUR L'ENVIRONNEMENT**

### **PROGRAMME PARTENARIAL POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE**

#### **ENTRE :**

L'Etat, représenté par Monsieur le Préfet de Vaucluse

#### **ET**

La Commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue, représentée par Monsieur MOUREAU,  
Maire d'Entraigues-sur-la-Sorgue.

#### **PREAMBULE**

*Une petite commune dans le vent, les pieds dans l'eau.*

Entraigues-sur-la-Sorgue, petite commune du Vaucluse (84) de 5 791 habitants, est située dans la plaine du Comtat Venaissin sur l'axe Avignon-Carpentras, à 16 km d'Avignon et 14 km de Carpentras.

Installé sur d'anciens paluds asséchés, son territoire est traversé par la Sorgue d'Entraigues, du Sud au Nord, et est soumis au fort Mistral qui souffle dans la vallée du Rhône.

*Une double culture, agricole et ouvrière.*

La première implantation humaine s'est sûrement localisée sur l'îlot de safre qui dominait une plaine encore marécageuse. Lors des derniers travaux routiers, sur l'emplacement de l'ancien moure de Luc maintenant arasé, a été découvert un cimetière antique du premier millénaire, témoignant de cette présence.

Entraigues fait partie du **Comtat Venaissin**, qui a longtemps été propriété papale avant d'être intégré au territoire national à la Révolution Française.

Entraigues a participé aux vicissitudes de l'histoire comtadine, notamment dans la deuxième partie du XVIème siècle, lors des guerres sanglantes entre catholiques et protestants.

Les traces de cette histoire agitée sont encore présentes à travers les vestiges de **remparts** entourant le vieux village qui datent, comme la **Tour**, de la fin du XIVème siècle. L'église actuelle de Saint-Pierre-ès-Liens (diocèse d'Avignon) a été édifiée à l'intérieur des murailles protectrices, à peu de distance de la première détruite durant les guerres de religion.

A la révolution, le Comtat Venaissin se fond dans le département du Vaucluse dont Avignon devient le chef-lieu. Au nom d'Entraigues s'ajoutera la mention "sur-la-Sorgue" par un décret de 1918, pour le différencier d'autres villages homonymes.

Les anciens paluds ont été peu à peu assainis, au Moyen Age (Canal de Vaucluse), et par les grands travaux du XVIIIème siècle de bonification des terres (installation d'Althen). Les terres **agricoles** ainsi drainées sont riches et profondes.

Une **industrie** liée à l'eau s'est très vite développée depuis le Moyen Age, par l'installation des premiers moulins sur la Sorgue ou sur des canaux, jusqu'à l'industrie artisanale du XIXème siècle. Cette activité a permis l'installation d'une nombreuse population ouvrière, souvent d'origine immigrée, qui s'est intégrée à la population locale : beaucoup d'Entraiguois "de souche" sont d'origine **italienne**, et la commune est d'ailleurs jumelée avec celle de Fossombrone, près de l'Adriatique, d'où la plupart des émigrés étaient originaires.

### *Une évolution rapide*

Dans ce village rural, les activités traditionnelles se sont profondément transformées sous l'influence grandissante du développement des activités tertiaires et de l'urbanisation. La population s'est fortement accrue tant par un taux de natalité conséquent que par l'installation de nouveaux habitants, notamment des français d'Afrique du Nord. La croissance démographique a malgré tout un peu ralenti depuis une dizaine d'années.

Entraigues fait à présent partie du "**Grand Avignon**".

Le phénomène de péri-urbanisation s'est développé entre 1970 et 1985 : installation de personnes recherchant le calme de la campagne, des terrains à bas prix pour leur pavillon avec jardin, à proximité de leur travail en ville ou dans les usines proches.

Un développement urbain peu ordonné a été la réponse immédiate à un besoin pressant de terre.

La ville d'Entraigues-sur-la-Sorgue, qui se soucie de maîtriser au mieux son développement et d'y intégrer des préoccupations environnementales, décide de conclure avec le Ministère de l'Environnement, **une charte pour l'environnement**. Elle s'engage par là dans une politique globale ambitieuse et durable de gestion de son territoire, qui répond aux principes suivants :

## **UN TERRITOIRE ÉCONOME DANS LA GESTION DE SON SOL, DE SES RESSOURCES NATURELLES , UN TERRITOIRE HARMONIEUX ET DIVERSIFIÉ, UN TERRITOIRE DE SOLIDARITÉ**

- La mise en œuvre d'un nouveau Plan d'Occupation des Sols plus rigoureux en matière de maîtrise du développement urbain constitue le cadre de cette politique, d'une gestion économe du sol et des richesses naturelles.  
Des mesures particulières pour préserver la qualité de la ressource en eau, favoriser les déplacements multimodes (piétons, deux-roues), économiser l'énergie vont également dans ce sens.
- L'eau est très présente dans ce territoire, à travers le cours de la Sorgue, en partie canalisé, et un système très dense de canaux et de mayres. Un réseau serré de haies brise-vent génère un paysage de bocage agricole caractéristique du Comtat.  
Un très important patrimoine d'alignements de platanes le long des routes, canaux, mayres et en berge de la Sorgue, structure ce paysage.  
Ce patrimoine, qui compte environ 9 000 arbres, est dramatiquement touché par le Chancre coloré du platane, maladie mortelle qui a déjà atteint le quart de ce peuplement. Ces arbres morts devenus dangereux (chutes) et vecteurs de maladie doivent rapidement être supprimés, ce qui représente une charge financière énorme pour la commune.  
Le Plan Paysager Communal qu'elle a mis en œuvre en réponse à la disparition du platane vise à assurer le remplacement harmonieux et cohérent de cette essence.
- L'engagement d'un Plan de Développement Durable, initié par le Plan Municipal d'Environnement et conduit par la Chambre d'Agriculture, vise à maintenir la qualité des espaces et des paysages agricoles qui couvrent les deux tiers du territoire communal.
- Une attention particulière se porte sur l'amélioration du cadre de vie dans les différents quartiers, notamment les zones d'urbanisation diffuse (suppression des points noirs de sécurité, plantations), une meilleure prise en compte de tous les usagers (enfants, handicapés, personnes âgées, ...) pour leur accès aux services et espaces (diminution de l'espace dévolu à la voiture en ville, élargissement des trottoirs, création de cheminements, ...).

## **UN TERRITOIRE QUI FAVORISE L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES VALEURS DE CITOYENNETÉ**

- Par la mise en œuvre d'un important programme de pédagogie de l'environnement auprès des scolaires (pépinière pédagogique, mise en place des opérations "l'école buissonnière" et "la clé des champs") et par la création de la Maison de l'environnement, lieu de ressources et d'échange sur les questions de l'environnement et de la qualité de la vie à Entraigues.

## **ARTICLE 1**

Dans le cadre d'une relation partenariale menée avec les collectivités, le Ministère de l'Environnement entend impulser une politique globale de l'environnement et d'amélioration de la qualité de la vie reposant sur des principes de lutte contre les inégalités sociales, de transparence et de démocratie, et de solidarité écologique.

La présente Charte pour l'Environnement a pour objet d'exposer les engagements respectifs des partenaires signataires.

## **ARTICLE 2**

Au vu des résultats de l'étude d'audit-diagnostic, la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue décide de porter plus particulièrement ses efforts sur les objectifs suivants :

### **➤ PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA METTRE EN VALEUR**

- assurer l'extension du réseau d'assainissement collectif ;
- améliorer la réalisation et le fonctionnement des systèmes des traitements individuels ;
- gérer la ressource et se préserver de ses dangers :
  - participation active à la mise en œuvre du SAGE,
  - développement des techniques du génie biologique,
  - développement de la prévention des risques naturels ;
- exploiter sa richesse :
  - mieux connaître et faire connaître les patrimoines liés à l'eau,
  - enrichissement piscicole.

### **➤ CONSTRUIRE UN PAYSAGE DE QUALITÉ**

- mise en œuvre du plan paysager communal pour régénérer les alignements détruits par la maladie du platane ;
- retraitement paysager des entrées et traversées de ville ;
- aménagement des places du centre-ville ;
- amélioration des espaces verts communaux ;
- réduction des nuisances visuelles (publicité, réseaux aériens) ;
- assurer l'excellence paysagère de la zone d'activités du Plan ;
- promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement.

## ↳ DÉVELOPPER UNE CITOYENNETÉ DE L'ENVIRONNEMENT

- programme d'actions pédagogiques en faveur de l'environnement (pépinière pédagogique, création de l'école buissonnière, organisation de séjours verts) ;
- création des cahiers entraiguois de l'environnement ;
- mise en place de la maison de l'environnement ;
- pérennisation des journées de l'environnement.

## ↳ AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ET LE CONFORT LIÉS AUX DIFFÉRENTS MODES DE DÉPLACEMENT

- étude diagnostic sur les déplacements ;
- suppression des points noirs de sécurité ;
- amélioration des déplacements piétons et deux-roues ;
- aménagements réduisant la vitesse sur l'axe de traversée de ville ;
- campagne de sensibilisation.

Par ailleurs, la Charte sera attentive aux domaines suivants :

- le développement du tri sélectif des déchets ;
- la résorption des pollutions et décharges sauvages ;
- les économies d'énergies (bâtiments communaux notamment) ;
- le recyclage des déchets verts, plastiques agricoles.

### **ARTICLE 3**

Conformément à la décision du Conseil Municipal du 30 juin 1993, elle s'engage à la mise en œuvre du programme d'actions pluriannuel sur 5 ans pour un montant estimatif de 33 520 000 Francs, dont le détail est joint en annexe.

Le budget global nécessaire à la réalisation des objectifs ou des actions retenus dans le programme d'actions sera financé par le budget communal.

Il est attendu une aide financière du Ministère de l'Environnement de 2.248.000 Francs, dont 1.948.000 Francs de crédits spécifiques (Direction de la Nature et des Paysages).

Par ailleurs, sont prévus des financements complémentaires de la Région, du Département, de l'Agence de l'eau, de l'ADEME, et de divers organismes.

Il est annexé le détail des opérations de la programmation financière faisant apparaître les montants, l'origine des différents financements, les taux ou les montants des aides, l'échéancier prévisionnel et un tableau récapitulatif des financements de chacune des parties.

## **ARTICLE 4**

Le Comité de Pilotage local mis en place pour la définition de ce programme assistera la commune dans la réalisation et à son évaluation périodique.

Ce comité de pilotage est présidé par Monsieur le Maire d'Entraigues-sur-la-Sorgue et rassemble outre les élus et les services techniques de la ville :

Le Préfet du département de Vaucluse ou son représentant ;

### *Services de l'Etat et Agences*

- le Directeur Régional de l'Environnement ou son représentant ;
- le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement ou son représentant ;
- le Directeur de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie ou son représentant ;
- le Directeur de l'Agence de l'Eau ou son représentant ;
- le Directeur Départemental de l'Équipement ou son représentant ;
- le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant ;
- le Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale ou son représentant ;
- Monsieur l'Inspecteur d'Académie ou son représentant.

### *Collectivités locales*

- le Président de l'Agence Régionale pour l'Environnement ou son représentant ;
- le Président du Conseil Général ou son représentant ;
- le Président du Syndicat Intercommunal des Sorgues ou son représentant.

### *Organismes compétents*

- INRA d'Avignon ;
- Service Régional de Protection des Végétaux ;
- CAUE de Vaucluse.

### *Associations d'Environnement*

- le Président de "l'École Buissonnière" ;
- le Président de la Maison de l'Environnement ;
- le Président de Environnement et TGV ;
- le Président de l'Association de Développement Culturel ;
- le Président de la Fédération de Pêche et de Pisciculture ;
- le Président de la Fédération de Chasse ;
- le Président du CPIE de Vaucluse.



### *La Municipalité*

- la Commission Environnement ;
- la Commission Urbanisme ;
- le Secrétaire Général ;
- le Responsable de l'Urbanisme et de l'Environnement.

## **ARTICLE 5**

L'Etat, Ministère de l'Environnement, et la ville d'Entraigues-sur-la-Sorgue, s'engagent par la présente Charte pour l'Environnement, à participer à la réalisation du programme d'actions pluriannuel décidé par la collectivité et détaillé en annexe.

## **ARTICLE 6**

Le montant des aides de l'Etat figurant dans le plan de financement ci-dessus et détaillé en annexe est un montant maximal et indicatif pour toute la durée d'exécution de la Charte.

En tout état de cause, les engagements de l'Etat sont subordonnés à l'ouverture en loi de finances des moyens financiers correspondants. Dans le cadre des dotations votées, ils bénéficieront de l'affectation prioritaire des crédits de l'Etat.

## **ARTICLE 7**

Le programme d'actions prévisionnel porte sur une durée de 5 ans. La commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue fera au comité de pilotage à la fin de chaque année un bilan d'exécution et proposera les actions à mener pour l'année suivante dans le cadre du programme d'actions prévisionnel. Ce bilan et le programme des actions retenues, l'avis du comité de pilotage, seront adressés au Préfet de Département de Vaucluse (Direction Régionale de l'Environnement) et aux différents partenaires signataires.

## **ARTICLE 8**

Tous les deux ans, un rapport d'évaluation de la Charte, validé par le Comité de Pilotage, sera présenté au Préfet de Vaucluse. Il pourra alors confirmer, modifier ou résilier la Charte.

Toute modification de la Charte ainsi décidée se fera sous forme d'avenants signés par les seules parties intéressées, après avis de la DIREN et du Comité de Pilotage.

## **ARTICLE 9**

La résiliation de la Charte par le Préfet interviendra de plein droit en cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, après avis de la DIREN et du Comité de Pilotage, et / ou par faute d'accord amiable entre les parties signataires.

## **ARTICLE 10**

La collectivité d'Entraigues-sur-la-Sorgue donne son accord pour participer aux échanges d'expériences avec d'autres collectivités et avec le Ministère de l'Environnement.

Fait à Entraigues-sur-la-Sorgue, le

Le Préfet de Vaucluse,

Le Maire d'Entraigues-sur-la-Sorgue,

# ANNEXES

## **ANNEXE 1**

PLAN DE FINANCEMENT SUR 5 ANS

## **ANNEXE 2**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL AUTORISANT  
MONSIEUR LE MAIRE À SIGNER LA CHARTE POUR L'ENVIRONNEMENT

## RECAPITULATIF CHARTE D'ENVIRONNEMENT

	PARTICIPATION					
	MINISTERE ENV.		COMMUNE		PARTENAIRES ET AUTRES FINANCEMENTS	
COUT TOTAL	total charte	dont 1994	total charte	dont 1994		
23 180 000 F	440 000 F	300 000 F	275 000 F		22 465 000 F	
		crédits spécifiques				
8 805 000 F	1 463 000 F	355 000 F	3 017 500 F	629 500 F	4 324 500 F	
1 535 000 F	120 000 F	17 500 F	1 264 250 F	242 500 F	150 750 F	
1 715 000 F	225 000 F	40 000 F	1 120 000 F	275 000 F	370 000 F	

**OBJECTIF STRATEGIQUE N° 1**  
PRESERVER LA QUALITE DE L'EAU ET LA METTRE EN VALEUR

**OBJECTIF STRATEGIQUE N° 2**  
CONSTRUIRE UN PAYSAGE DE QUALITE

**OBJECTIF STRATEGIQUE N° 3**  
DEVELOPPER LA CITOYENNETE DE L'ENVIRONNEMENT

**OBJECTIF STRATEGIQUE N° 4**  
AMELIORER LA SECURITE DES DEPLACEMENTS  
REDUIRE LES DEPENSES D'ENERGIES  
AMELIORER LA COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS

MONTANT TOTAL CHARTE 1994 / 1998 33 520 000 F

MONTANT TOTAL PARTICIPATION DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT 2 248 000 F  
dont crédits spécifiques DNP 1 948 000 F

DONT 1994 crédits spécifiques 412 500 F

MONTANT TOTAL PARTICIPATION COMMUNALE 4 556 750 F

DONT 1994 1 147 000 F

## OBJECTIF STRATEGIQUE N° 1 - PRESERVER LA QUALITE DE L'EAU ET LA METTRE EN VALEUR

N°	ACTIONS	COUT	FINANCEMENTS					PARTENAIRES ET AUTRES FINANCEMENTS
			MINIST. ENVIRONNEMENT		COMMUNE		95 / 98	
			%	1994	95 / 98	1994		
1.1	Assurer l'extension du réseau d'assainissement collectif	21 360 000 F						Département - Agence de l'Eau Région DDASS
1.2	Améliorer l'assainissement individuel (études et enquêtes)	100 000 F	50%		50 000 F		50 000 F	
1.3	Former les professionnels de l'assainissement autonome	PM						Chambre de Métiers - CAPEB - DDASS
1.4	Formaliser et diffuser les attentes locales relatives au futur SAGE des Sorgues (Plan Paysager des Sorgues)	10 000 F						Syndicat Intercommunal des Sorgues (S.I.S.)
1.5	Expérimenter les techniques alternatives à l'enrochement et restaurer la ripisylve des Sorgues	1 250 000 F	24%	300 000 F (hors crédits spécifiques)				S.I.S. maître d'ouvrage Agence de l'Eau : 30 % Région : 30 % Département
1.6	Inventorier et protéger le patrimoine lié à l'eau	150 000 F	20%		30 000 F		75 000 F	Europe (campus européens) : 30%
1.7	Sensibiliser la population à ce patrimoine	10 000 F	50%		5 000 F		5 000 F	
1.8	Inventaire des richesses naturelles liées à l'eau	50 000 F	50%		25 000 F		25 000 F	Université Avignon - Museum Hist. Naturelle
1.9	Enrichissement piscicole des mayres	100 000 F						Fédération de Pêche
1.10	Information sur les risques	150 000 F	20%		30 000 F		120 000 F	Préfecture (Délégation Risques) Ministère Environnement

**OBJECTIF STRATEGIQUE N° 2 - CONSTRUIRE UN PAYSAGE DE QUALITE**

N°	ACTIONS	COUT	FINANCEMENTS					
			MINIST. ENVIRONNEMENT		COMMUNE		PARTENAIRES ET AUTRES FINANCEMENTS	
			1994	95 / 98	1994	95 / 98		
	<b>PAYSAGE URBAIN</b>							
2.1	Régénérer le patrimoine arboré	2 500 000 F	280 000 F	553 000 F	553 000 F	1 107 000 F	Y compris participation S.I.S.	
2.2	Retraitement des paysages d'entrées et traversées de ville 1. Etudes 2. Travaux infra 3. Traitement végétal	300 000 F 3 000 000 F 700 000 F	75 000 F	75 000 F	75 000 F	75 000 F	Département } Département } 3,7 MF	
2.3	Requalification des places et espaces publics - amélioration du cadre vie urbain et des espaces verts 1. Etude 2. Travaux	160 000 F 1 400 000 F		200 000 F plafond		80 000 F 1 200 000 F		
2.4	Pré-verdissement de la zone d'activités du Plan	3 000 000 F					Concession SEDV	
	<b>PAYSAGES AGRICOLES</b>							
2.5	Mise en oeuvre du plan de développement durable	700 000 F						Ministère de l'Agriculture Europe
2.6	Nomination d'un élu délégué agricole	PM						
2.7	Résorption des pollutions agricoles	15 000 F						Chambre d'Agriculture Département



**OBJECTIF STRATEGIQUE N° 4**

**AMELIORER LA SECURITE DES DEPLACEMENTS  
REDUIRE LES DEPENSES D'ENERGIES  
AMELIORER LA COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS**

N°	ACTIONS	COUT	FINANCEMENTS				PARTENAIRES ET AUTRES FINANCEMENTS	
			MINIST. ENVIRONNEMENT %	1994	95 / 98	COMMUNE 1994 95 / 98		
4.1	Etude diagnostic sur déplacement (1993)	20 000 F				PM	DDE - CAUE	
4.2	Aménagement des quartiers pour l'amélioration du cadre de vie quotidien liée aux déplacements et au paysage	Etude 1993	50 000 F			PM		
		Etude 1996 Travaux	50 000 F 1 000 000 F	50% 20%	25 000 F 160 000 F plafond	160 000 F 540 000 F		
4.3	Animation sécurité routière	PM					Sécurité Routière	
<b>DECHETS / ENERGIE</b>								
4.4	Favoriser l'apport volontaire	150 000 F				25 000 F	Autres partenaires : 50% Département	
4.5	Traitement des déchets verts	100 000 F				50 000 F	ADEME Département	
4.6	Campagne d'information	50 000 F				10 000 F	40 000 F	
4.7	Résorption dépôts sauvages	100 000 F				20 000 F	80 000 F	
4.8	Propreté urbaine - Aménagements	20 000 F				5 000 F	15 000 F	
4.9	Propreté urbaine - Sensibilisation	25 000 F				5 000 F	20 000 F	
4.10	Diagnostic thermique patrimoine communal	150 000 F					75 000 F	Autres partenaires



MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT  
DIREN P.A.C.A.

COMMUNE D'ENTRAIGUES  
VAUCLUSE

# CHARTRE POUR L'ENVIRONNEMENT

PROGRAMME D'ACTIONS 1994 / 1998